



Droit en indivision sur une maison unifamiliale

Par **rosemarie**, le **08/09/2007** à **02:22**

je suis en indivision avec ma sœur sur une maison que nous occupons toutes les deux. Normalement pour moitié chacune. Mais voilà nous avons plusieurs différents et malgré mon désaccord sur certaines choses, les choses ne changent pas. Par ex. elle a loué une partie et je n'étais pas d'accord (je précise que nous n'avons aucun contrat de base qui établit la répartition) elle continue d'occuper cette partie et fait la sourde oreille. De plus sa fille qui a seize ans, occupe un étage seule et laisse rentrer jour et nuit des copains peu fréquentables. Quels sont mes droits ? Je veux juste être tranquille chez moi, mais j'ai l'impression que l'on ne me respecte pas et que je n'ai plus rien à dire.

Par **cecile6**, le **08/01/2008** à **13:11**

Bonjour, je prépare un reportage sur les personnes qui possèdent en commun un bien immobilier afin de comprendre quels sont les avantages et parfois les difficultés. Suite à votre message, j'aurais souhaité en parler avec vous. Vous pouvez me joindre par mail clevy@m6.fr ou par téléphone 01 41 92 73 67. Merci et à bientôt
Cécile

Par **rosemarie**, le **11/01/2008** à **20:19**

j'ai bien reçu votre mail. Je précise que j'habite Bruxelles. Quelle est votre fonction ? Je peux éventuellement répondre à vos questions. Je suis sur msn aussi. Bien à vous. RMD

Par **cecile6**, le **14/01/2008** à **09:22**

Je suis journaliste et je prépare un reportage sur les personnes qui achètent ou ont acheté un bien immobilier à plusieurs, et votre message semblait correspondre .rnDans un premier temps, il s'agirait d'en parler ensemble de vive voix, je pourrais vous expliquer précisément. Puis nous envisagerons éventuellement une interview, mais dans un premier temps ce serait plutôt pour parler.rnje vous laisse mes coordonnées 01 41 92 73 67/clevy@m6.fr